Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence: Used Car Dealers Association of Ontario c Bureau d'assurance du Canada,

2012 Trib conc 17

Nº de dossier : CT-2011-008 Nº de document du greffe : 80

AFFAIRE CONCERNANT la Loi sur la concurrence, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande d'ordonnance présentée par la Used Car Dealers Association of Ontario au titre de l'article 75 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE:

Used Car Dealers Association of Ontario (demanderesse)

et

Bureau d'assurance du Canada (défendeur)



Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire: Monsieur le juge Rennie

Date de l'ordonnance : Le 10 juillet 2012

Ordonnance signée par : Monsieur le juge Rennie

- À LA SUITE D'UNE demande d'ordonnance présentée par la Used Car Dealers [1] Association of Ontario (la « UCDA ») au titre de l'article 103.1 de la Loi sur la concurrence, LRC 1985, c C-34 (la « Loi »), autorisant le dépôt d'une demande en vertu des articles 75 et 76 de la *Loi*:
- [2] ET À LA SUITE DE la décision du Tribunal qui autorisait la UCDA à déposer une demande en vertu de l'article 75 de la *Loi*:
- [3] ET À LA SUITE DE l'ordonnance fixant l'échéancier rendue le 12 juin 2012;
- ET À LA SUITE DE la lettre des avocats du Bureau d'assurance du Canada déposée le 6 juillet 2012, dans laquelle ils cherchent à apporter des modifications à l'ordonnance relative au calendrier;
- [5] ET ATTENDU QUE les deux parties consentent aux modifications proposées;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

Vendredi 15 février 2013 au plus tard

[6] L'ordonnance fixant l'échéancier est modifiée comme suit :	
Mercredi 24 octobre 2012	Signification des affidavits de documents
Semaine du 26 au 30 novembre 2012	Interrogatoires préalables (les avocats devront s'entendre sur le calendrier)
Vendredi 21 décembre 2012	Date limite pour répondre aux engagements de l'interrogatoire préalable
Vendredi 18 janvier 2013	Date limite pour déposer des requêtes, le cas échéant (portant sur des questions découlant des documents produits, des interrogatoires préalables et des réponses aux engagements)
Vendredi 25 janvier 2013	Date limite pour déposer des documents en réponse aux requêtes
Lundi 4 février 2013	Date limite pour déposer les mémoires des faits et du droit

Vendredi 22 février 2013 au plus tard Conférence ou téléconférence de gestion d'instance afin d'aborder d'autres questions telles qu'un énoncé conjoint des faits, un livre conjoint de documents entérinés, les cahiers de textes faisant autorité et les regroupements de témoins

Audition des requêtes à Toronto, au besoin

Vendredi 8 mars 2013	La demanderesse signifie la liste des documents, des déclarations des témoins et des rapports d'experts, et les remet au Tribunal
Vendredi 5 avril 2013	Le défendeur signifie la liste des documents, des déclarations des témoins et des rapports d'experts, le cas échéant, et les remet au Tribunal
Lundi 22 avril 2013	La demanderesse signifie les nouvelles déclarations des témoins et les nouveaux rapports d'experts. Les deux parties déposent les ordres de comparution des témoins et répartissent le temps de la procédure minutée
Vendredi 3 mai 2013	Date limite pour déposer des requêtes, le cas échéant (portant sur les déclarations des témoins et les rapports d'experts)
Vendredi 10 mai 2013	Date limite pour déposer des documents en réponse aux requêtes
Mardi 21 mai 2013	Date limite pour déposer les mémoires des faits et du droit
Vendredi 24 mai 2013 au plus tard	Audition, à Toronto, des requêtes portant sur les déclarations des témoins et les rapports d'experts, au besoin

- [7] L'audition de la demande commencera à 10 h le mardi 4 juin 2013, dans la salle d'audience du Tribunal de la concurrence, situé au 600-90, rue Sparks, à Ottawa (Ontario). Les dates précises d'audience seront fixées ultérieurement.
- [8] Il s'agira d'une audience électronique (voir la Directive de pratique du Tribunal sur les audiences électroniques datée de mars 2011) qui sera minutée.

FAIT à Ottawa, ce 10^e jour de juillet 2012. SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) Donald Rennie

AVOCATS

Pour la demanderesse :

Used Car Dealers Association of Ontario

Neil A. Campbell Casey W. Halladay Pour le défendeur :

Bureau d'assurance du Canada

Graham Reynolds Geoffrey Grove